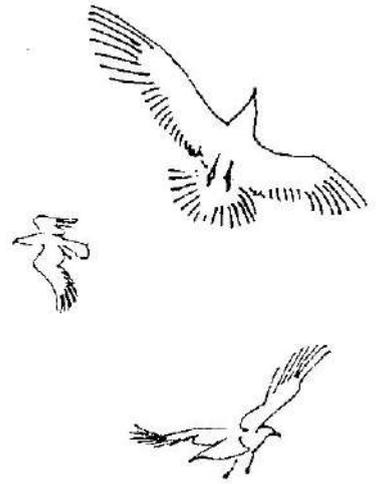
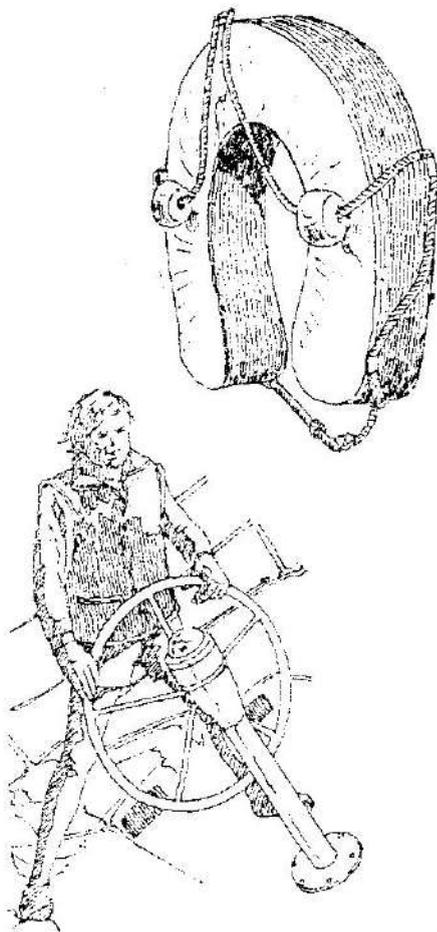


Les Echos du « Monte à Regret »



Saison 2005



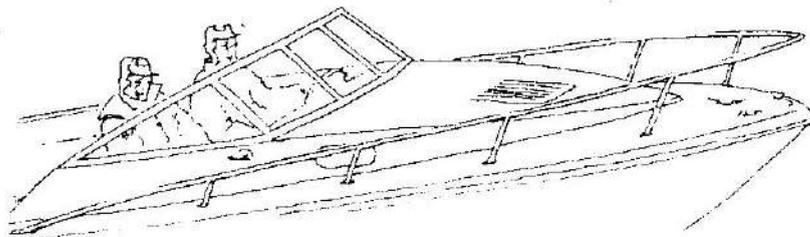
ASSOCIATION

des

PÊCHEURS
PLAISANCIERS

de

SAINT - LUNAIRE



A.P.P.S.L - A.P.P.S.L - A.P.P.S.L - A.P.P.S.L



FONDATION NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE ET L'HOMME



www.sos-planete-eau.org

SERVEUR VOCAL : 08 36 68 66 44
223 FRANCS LA MINUTE
INTERNET : [HTTP://WWW.FNH.ORG](http://www.fnh.org)

"Un jour, quand nous aurons maîtrisé les vents, les vagues, les marées et la pesanteur, nous exploiterons l'énergie de l'Amour. Alors, pour une seconde fois dans l'histoire du monde, l'homme aura découvert le feu".

Pierre Teilhard de Chardin

A tous les amis de l'Association,

Bonne Année 2005 à tous

Dans l'attente de vous revoir bientôt...

Amicalement

Nicolas Hulot



www.fnh.org

52 boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél. : 01 44 90 83 00 - Fax : 01 44 90 83 19 - fnh@fnh.org

A.P.P.S.L.
Association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint Lunaire

Mairie de Saint Lunaire
Tel :02.99.46.06.33.

**Comité de Direction
De l'A.P.P.S.L.
2004**

Président :Mr. COLLET Christian
Vice Président :Mr. EUDO Joël

Secrétaire :Mr. THIERSAULT Joël
Secrétaire Adjoint :Mr. DESBOIS Christian

Trésorier :Mr RUELLAN Yves
Trésorier Adjoint :Mr. LE DRUILLENEC Serge

Membres : Mr. JOURDAN Dominique
Mr. LEFEUVRE Bernard
Mr. RICHARD René
Mr. RIO Michel

Relations avec le Y.C.S.L.:Mr. MACHERAS Eric

Relations avec la Mairie :Mr.LE BIHAN Philippe

Membre d'Honneur : Mr. Nicolas HULOT.

Le Mot du Président

Chers amis,

Cette saison 2005 a commencé très tôt avec la réorganisation du plan d'eau, lourde tâche qui fait partie des attributions de notre association. En effet depuis la mise en place des mouillages, bien des choses ont pu modifier le plan établi à cette époque : des corps morts ont été déplacés, d'autres ajoutés. Il était aussi nécessaire de vérifier le bon état de ces mouillages. Tous les corps morts de la zone d'échouage ont donc été sortis et réalignés dans l'intérêt de tous avec un espace de 18 et 19m. et les corps morts intermédiaires ne seront plus armés. J'espère que cela réduira à l'avenir les problèmes des bateaux qui se touchent et s'abîment.

Puisqu'il est question des mouillages, j'en profite pour préciser encore une fois que l'emplacement n'appartient pas au bénéficiaire. Il ne peut donc pas être transmis de père en fils ou de co-propriétaire à co-propriétaire.

C'est dans l'intention de mieux protéger les intérêts des postulants sur la liste d'attente que le Comité a modifié l'article 22 du règlement du plan d'eau.

Que tous fassent preuve de bonne volonté, car il ne faudrait pas qu'une petite minorité vienne perturber la bonne marche de l'association en voulant imposer sa propre loi.

En 2004 il n'y a pas eu de casse de bateau, mais il faut rester vigilant : 5 bateaux ont quand même rompu leurs amarres et ont pu être sauvés.

Je me félicite de la bonne entente qui règne entre l'A.P.P.S.L. et le Yacht Club. Nous avons aussi de très bonnes relations avec le personnel de la mairie. Monsieur le Maire sait rester à l'écoute des besoins des différentes associations et plus particulièrement de la nôtre.

L'année 2004 à eu son triste lot de disparitions :

Mrs. Galbois, Geylet et Verger nous ont quittés, ainsi que l'épouse de

Maurice Rio et le fils de Léon Allais. Je renouvelle, au nom de tous, mes
biens sincères condoléances à leurs familles.

Je ne terminerai pas sans remercier les bénévoles qui, tout au long de l'année, se
sont mobilisés pour les manifestations que nous avons organisées, ou pour celles
auxquelles nous avons apporté notre concours. (concours de pêche, repas, régates
du Yacht Club...) j'espère qu'ils seront toujours aussi nombreux.

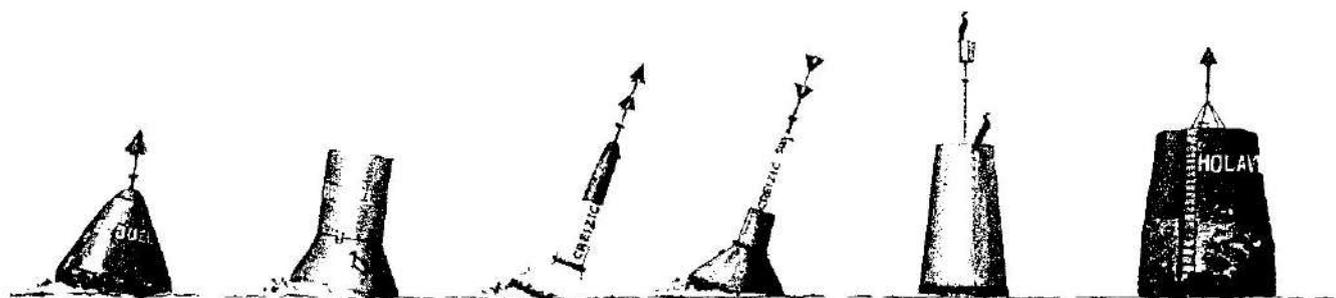
Merci à Mmes. Bénard et Bourseul qui depuis de nombreuses années
participaient à nos activités.

Merci également aux services techniques et plus particulièrement à Jean Paul
Orveillon qui, aux commandes du tractopelle, sait allier virtuosité et gentillesse.

Une pensée également pour nos deux cuisiniers de la cantine, toujours prêts à
mettre leurs compétences et matériels à notre disposition.

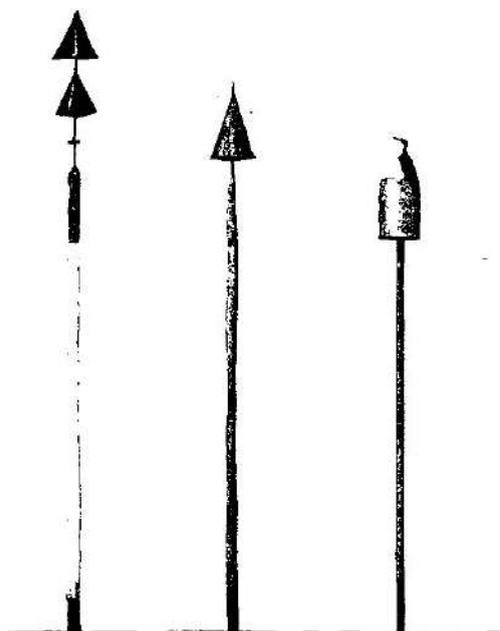
En espérant que Mr. Nicolas Kulot puisse à nouveau nous
honorer de sa présence lors de nos festivités en 2005, je souhaite à tous une
agréable saison 2005, de bonnes pêches (sans excès), et beaucoup de plaisir sur
cette mer qui nous attire. (mais attention aux sirènes)

Votre Président, Christian Collet.



Suite au réalignement des corps morts sur le plan d'eau géré par l'A.P.P.S.L. ,
voici un petit rappel de quelques points de notre règlement intérieur :

- ✓ Les utilisateurs devront obligatoirement respecter le règlement intérieur du plan d'eau, sinon ils se verront notifier, par l'A.P.P.S.L. et la Mairie, la suppression de l'autorisation de mouillage.
- ✓ Les emplacements de « corps morts » et de « va et vient » seront attribués en tenant compte du type et de la taille de chaque bateau.
- ✓ Les corps morts devront être obligatoirement équipés d'une chaîne de « bas fond » de 1m50 à 2m correspondant au bateau.
- ✓ Chaque « bloc suçon » devra se trouver à l'emplacement attribué et repéré sur le plan, il devra être complètement ensablé si le sol le permet et ne devra pas comporter de saillies susceptibles de détériorer les coques des bateaux.
- ✓ Attention ! en cas de changement de bateau, la nouvelle embarcation doit correspondre à l'emplacement et au corps mort initialement attribué.
- ✓ L'emplacement de « corps mort » ne doit pas être considéré comme une concession à perpétuité pour une famille ou un groupe d'amis et n'est pas transmissible, sous quelque forme que ce soit.



DATES A RETENIR

- Mercredi 9- Jeudi 10- Vendredi 11 Février 2005 :
-réalignement des mouillages. (tracto-pelle)
-travaux sur le plan d'eau.
-vérification des passerelles.
9/02 : BM 14h30 (0m95)
10/02 : BM 15h20 (0m55)
11/02 : BM 16h03 (0m55)
- Vendredi 11 Mars 2005 : **Descente des chaînes.**
R.V. à 14h. Tracto-pelle + remorque
Basse mer : 15h Hauteur : 0m45.

*Samedi 5 Mars 2005 : **ASSEMBLEE GENERALE**
17H30 Salle Aimée LE FOLL*

- Vendredi 8 Avril 2005 : 2^{ème} descente des chaînes.
R.V. à 14h. Tracto-pelle + remorque
Basse mer : 14h51 Hauteur : 1,05m.

DIMANCHE 7 AOÛT 2005

CONCOURS DE PÊCHE

- Mardi 18 Octobre 2005 : **Remontée des chaînes.**
R.V. à 14h. Remorque
Basse mer : 15h26 Hauteur : 1m10.

Samedi 5 Novembre 2005 :

REPAS DE FIN DE SAISON

(si vous avez des travaux à effectuer, ou si vous êtes absent contactez le Président de l'A.P.P.S.L. au 02.99.46.00.94 ou au 06.07.87.51.04.)

HOMMAGE AUX BENEVOLES



Merci aux « SIMONES » pour plus d'une décennie d'aide si gentiment apportée à l'association des pêcheurs.

Les pêcheurs plaisanciers se retrouvent



Les bénévoles se sont retrouvés dans une ambiance chaleureuse.

Samedi dernier, salle Aimé Le Pôll, l'association des pêcheurs de Saint-Lunaire remerciaient tous les bénévoles qui l'aident tout au long de l'année.

Une trentaine de bénévoles

s'était donc retrouvée autour de la traditionnelle galette des rois de ce début d'année. A la question du président Christian Collet concernant natura zona, Michel Denhouët y répondit en utilisant ce dicton : « pas de nouvelle, bonne nouvelle ».

Pot de départ chez les pêcheurs

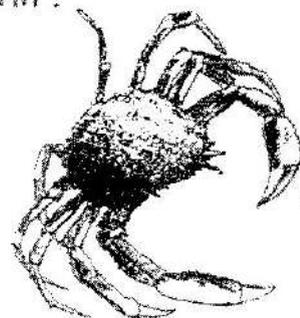
Une petite fête au sein des pêcheurs plaisanciers a eu lieu pour remercier la générosité et l'aide apportées à l'association par deux bénévoles: Simone Boursseul et Simone Bernard.

En effet cela fait dix ans qu'elles opèrent aux galettes saucisses et autres tâches lors

des manifestations comme celle du concours de pêche qui réunissent énormément de monde et apportent aussi beaucoup de travail. Mais, une deuxième retraite a sonné. Elles laissent la place aux plus jeunes, mais sûrement qu'elles ne pourront être pêcheuses de venir donner un coup de main de temps en temps !

La relève s'est déjà fait connaître, ce qui est très encourageant pour les manifestations à venir.

Merci à tous !

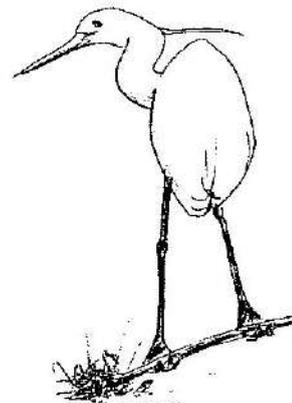


Lancement de la « saison 2004 » pour l'équipage de l'A.P.P.S.L

« L'union fait la force »

« Chacun à son poste et le navire est droit »

Les pêcheurs plaisanciers parés pour la saison



Les pêcheurs plaisanciers ont profité de la basse mer pour placer les chaînes de mouillage de leurs bateaux.

L'association des pêcheurs plaisanciers a organisé hier mardi, pour ses adhérents, un après-midi descente des chaînes d'amarrage au bas de l'eau. Les services techniques de la ville ont été sollicités et leur tracto-pelle et la remorque étaient présents dès 14 h. « Il fallait profiter de cette journée pour mettre en place les chaînes. C'est la dernière marée de l'année à fort coefficient :

hauteur 0,85 m. A 15 h 49, l'eau sera au plus bas », a indiqué Christian Collet, le président de l'APPSL. Une vingtaine d'adhérents étaient présents pour ce travail collectif. Le président a aussi rappelé : « la redevance mouillage doit être acquittée en mairie avant le 1^{er} mai. La première année est probatoire ; elle n'est qu'une année d'essai, avant adhésion ferme, destinée à

voir le comportement du bateau au mouillage. » Pour tout renseignement, contacter Christian Collet au 02 99 46 00 94.

Pêcheurs plaisanciers : deuxième décennie



Avant le rapport du président, passage chez le trésorier pour le règlement des cotisations 2004.

Les pêcheurs plaisanciers ont tenu leur assemblée générale, samedi, salle Aimé-Le Foll. 2003 restera une année marquée par la célébration du 10^e anniversaire de leur association.

Les adhérents ont par ailleurs tous répondu présents pour nettoyer les méfaits du Prestige sur les plages. Geste apprécié par Nicolas Hulot, leur président d'honneur, venu féliciter l'association le 3 août, au Décollé, lors du concours de pêche en mer annuel gagné par Gérard Prat. 2003 a été une année riche et déjà on évoque la nouvelle année et la saison estivale 2004, dont les premiers frémissements sont apparus avec la vérification des passerelles, le 2 mars et la descente des chaînes de mardi 9 mars. Une seconde descente de chaînes au bas

de l'eau sera organisée le 6 avril à 14 h, avec l'aide du tracto-pelle municipal.

Au programme 2004 : concours de pêche en mer le 1^{er} août, remontée des chaînes le 15 octobre, repas de fin de saison le 23 octobre, chacun espérant ne pas devoir intervenir sur les plages pour enlever quelques boulettes nauséabondes de pétrole.



C. Collet, président félicite les membres de l'association, ponctuels dans le règlement de leur cotisation.

Samedi 13 mars avait lieu l'assemblée générale de l'Association des pêcheurs plaisanciers rappelant ainsi qu'il y a 120 adhérents dont 53 retraités.

L'association participe à plusieurs animations tel que le raid Emeraude (26 et 27 juin) et propose l'incontournable concours de pêche qui aura lieu cette année le 1^{er} août. Un mot sur le banquet organisé l'an passé à l'occasion des 10 ans de l'association, qui a rassemblé plus de 200 personnes et fut une totale réussite.

Le président, Christian Collet indique qu'il n'y a pas eu d'incident notable cette année, fait relativement rare et il s'en réjouit. Le seul souci réside dans la liste d'attente pour l'attribution des mouillages qui chagrine plus d'un, ils sont 12

pour le moment à attendre une place et C. Collet précise que l'espace réservé n'est pas extensible même s'ils ont le projet de revoir le réalignement, permettant ainsi d'éviter aux bateaux de se toucher.

Michel Penhouët intervient pour rappeler la volonté de la mairie de laisser à l'association le soin de l'attribution des mouillages : « on leur fait une totale confiance ». Il précise également que les tarifs sont équivalents à ceux que la commune reverse à l'état, c'est une sorte d'opération blanche et la mairie n'a aucune influence sur l'association quant à l'octroi des emplacements.

Le bilan financier est positif et Nicolas Hulot reste toujours membre d'honneur pour la plus grande fierté des membres

Une centaine de mouillages vérifiés avant la saison

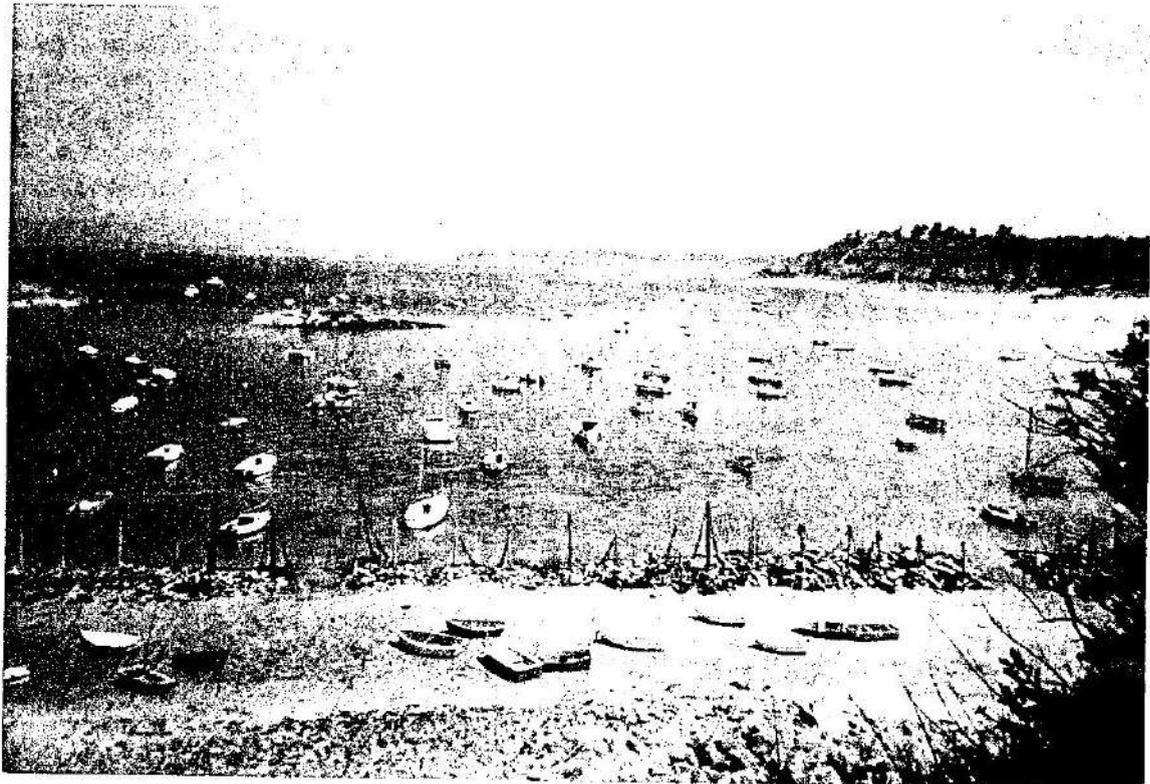
Une lente évolution qui, depuis la 1^{ère} réglementation du plan d'eau, rendait nécessaire un réalignement des mouillages.



Les bénévoles de l'APPSL ont mis à profit la marée basse pour vérifier et aligner 90 mouillages.

Les pêcheurs plaisanciers de Saint-Lunaire (APPSL) ont profité du faible coefficient de marée, ces trois derniers jours, pour procéder à la vérification et à l'alignement des mouillages, sur la grande plage. Avec l'aide des services techniques, ils ont ainsi relevé 90 mouillages. « On a vérifié les corps-morts, leur état, et on les a inscrits sur une fiche signalétique. Il y a bien 20 ans que cela n'avait pas été fait », a indiqué Christian Collet, le président de l'association des pêcheurs plaisanciers. En bout de chaînes, quelques surprises. « Certains propriétaires ont commencé par amarrer des petits

bateaux de 4,50 m. Mais au fil des ans, le petit bateau a été remplacé par un plus gros ; et on se demande comment certains ne sont pas partis au farge, vu la fragilité de leurs corps-morts », a indiqué en substance Christian Collet. Il était donc temps de procéder au recensement et à un alignement des mouillages plus conforme à la réalité des bateaux amarrés. Chaque corps-mort a été replacé, séparé de 19 m de son voisin. Les bénévoles auront fini leur tâche ce vendredi après-midi, mais se retrouveront très vite, pour la classique d'avant saison : la descente des chaînes.

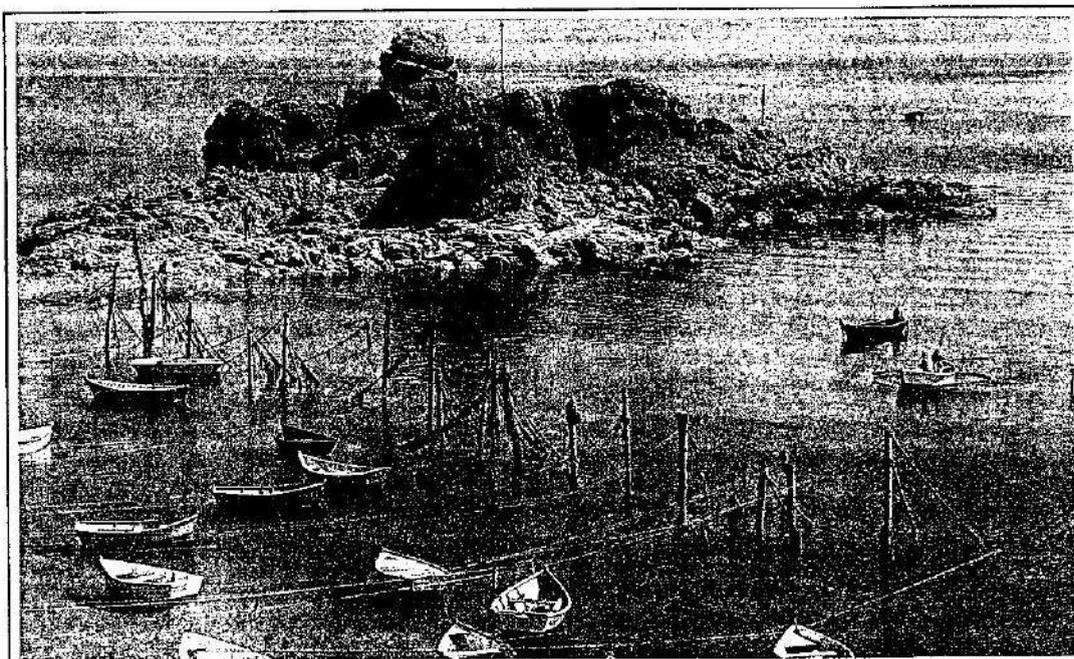


Des bateaux qui se regardent ou se tournent le dos.....
.....ça dépend de l'heure !!!

Le temps passe.....

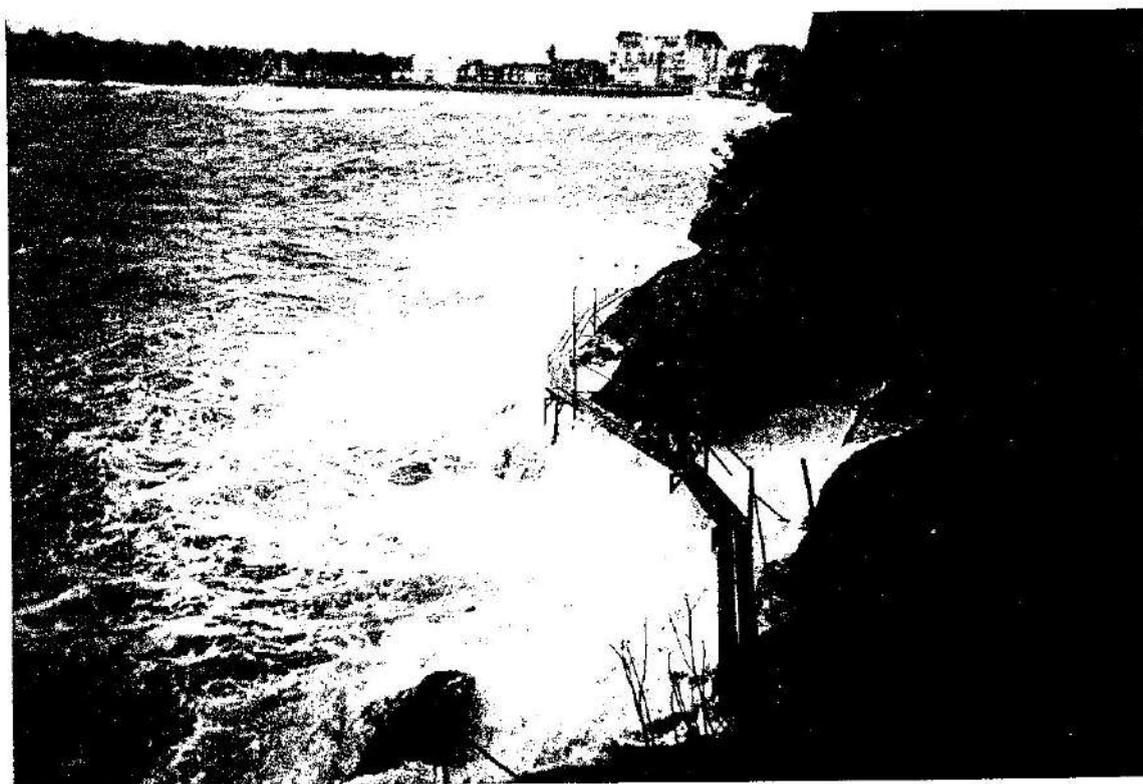
Le « David » a perdu la tête.....

Les annexes sont maintenant en plastique.....



SAINT-LUNAIRE

.....mais les passerelles sont toujours là, soumises à de rudes conditions !



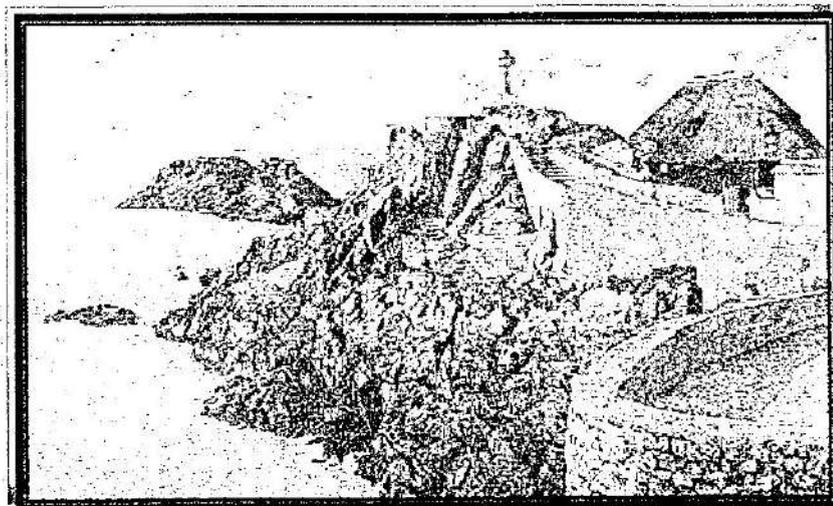
...vérifiées et repeintes par les services techniques. Merci.

ASSOCIATION DES PÊCHEURS PLAISANCIERS DE SAINT LUNAIRE

*Grand concours
de pêche en mer
7 Août 2005*

Rendez vous Pointe du Décollé

* * * * * 650 € de Prix * * * * *



- ❖ Concours réservé aux membres de l'A.P.P.S.L., du Y.C.S.L., et sur invitation.
- ❖ Inscriptions sur place : 8 € par embarcation de 3 pêcheurs maximum.
- ❖ Remise du règlement et du ticket de participation (valable pour le repas) dès 7 h lors de l'inscription au Décollé.
- ❖ **Départ 7h30** de la zone de mouillage et **retour à 12h.**
- ❖ Pesée des prises à partir de **11h30.**
- ❖ Remise des prix à **13h.**

APRES LA PÊCHE LES STANDS DES PÊCHEURS VOUS PERMETTRONT DE VOUS RESTAURER ET DE PASSER UN BON MOMENT DE CONVIVIALITE DANS UN CADRE MERVEILLEUX. BUVETTE, REPAS SOUS ABRI. (Poissons du jour, moules, galettes saucisses, frites, etc.....)

---OUVERT A TOUS---

RESULTATS DU CONCOURS DE PÊCHE DU 1^{ER} Août 2004

1. PRAT Gérard : 864 points. (5.8kg de Bars,5.6kg de maquereaux, Orphies)
2. HAMON Joseph : 588 points. (7.6kg de Daurades, 0.75kg de Vieilles, 0.25kg de Tacauds)
3. HENRY Michel : 436 points. (4.3kg de Daurades, 4.5kg de maquereaux)
4. GALBOIS Gilles : 409 points (4.35kg de Vieilles, 1.65kg de Daurades, 0.2 de Guittans, 0.15kg de Maquereaux)
5. DUHOT Isabelle : 376.5 points (11kg de maquereaux,1.55kg d'Orphies)
6. JAHIER Lucien : 369.5 points (3.25kg de Daurades,2.05kg de Vieilles,0.4kg de Maquereaux)
7. FILLAUD Serge :364.5 points (12.15kg de Maquereaux)
8. SIMON Paul : 351 points (1.8kg de Bars,2.8kg d'Orphies,1.5kg de Maquereaux)
9. DUHIL Jean :308.5 points (0.75kg de Maquereaux,4.4kg de Vieilles.)
10. DOUANE Patrick :256.5 points (8.55kg de Maquereaux)
11. LEGUILCHER Jean Claude :225.5 points(3.25kg de Daurades)
12. DUBOIS Jean Marie :222 points (7.4kg de Maquereaux)
13. THEBAULT André :189 points (1.2kg de Daurades,3.5kg de Maquereaux)
14. GOASDOUE Yves :181 points (0.7kg de Daurades,0.55kg de Bars,0.7kg de Maquereaux,1.25kg d'Orphies)
15. LE GALL Philippe :160.5 points (1.35kg d'Orphies,1kg de Bars.
16. MOUCHON Philippe :157 points (1kg de Maquereaux, 1.15 de Vieilles,0.7kg de Lieus)
17. GOASDOUE Jean François :132 points (1.35kg de Vieilles, 0.6kg de Maquereaux,0.35kg de Lieus)
18. ROUBAULT René :126 points (4.2kg de Maquereaux)
18. EPIVENT Eric :126 points (4.2kg de Maquereaux)
20. DUHOT Fernand :125.5 points(4.15kg de Maquereaux,orphies)
21. COLLET Alain :124 points (2.85kg d'Orphies,0.25kg de Daurades,0.4kg de Maquereaux,0.3kg de Grondins)
22. MIRIEL Robert :122.5 points (1.75kg de Daurades)
23. CHATTON Claude :99 points (1.2kg de Daurades,0.5kg de Maquereaux)
24. HERIAU Yvan :97.5 points (3.25kg de Maquereaux)
24. MAZURIER Jean :97.5 points (3.1kg de Maquereaux,0.15kg d'Orphies)
26. BOUDARD André :93 points (2.75kg de Maquereaux,0.15kg de Daurades)
27. FEQUET Jean Pierre :87 points (2.9kg de Maquereaux)
28. LE BIHAN Philippe :78 points (2.6kg de Maquereaux)
29. ROZE Patrick :77 points (2.35kg de Maquereaux)
30. FAUVARQUE Nathalie :73.5 points (2.15 d'Orphies,0.3kg de Maquereaux)
31. BOULEAU Jean Noël :60 (0.3kg de Daurades,1.1kg de Maquereaux,0.2kg de Lançons)
32. MULLIEZ Gaëtan :60 points (2kg de Maquereaux)
33. GUILLEMOT Loïc :54.5 points (0.5kg de Daurades,0.25kg de Maquereaux,0.4kg d'Orphies)
34. FROMONT Raymond :6 points (0.2kg de Maquereaux)

+1 Bateau non classé.

CONCOURS DE PÊCHE 2004 : « un bon cru »

Saint-Lunaire

35 bateaux au concours de pêche en mer

Le concours de pêche en mer organisé par l'association des pêcheurs plaisanciers (APPSL) fait partie, depuis de nombreuses années, de l'événement estival à ne pas manquer.

Les badauds qui se hasardent sur la pointe du Décollé ce dimanche-là, sont à chaque fois surpris par cette ambiance joyeuse qui règne lors de la remise des prix, et qui se poursuit à l'heure de la dégustation des produits de la pêche. 300 personnes sous le chapiteau ce dimanche 1^{er} août ? « Plutôt 400 », dira Christian Collet, le président de l'APPSL. D'autant que certains, très bien informés, s'étaient laissés dire que Nicolas Hulot, comme l'an passé, allait remettre les coupes aux vainqueurs.

Adépte de sports nautiques au sein d'associations locales et futur résident secondaire lunainien, Nicolas Hulot fait désormais partie de la famille des marins et pêcheurs et plaisanciers locaux, et se prête de bonne grâce, avec les enfants du coin, aux clichés d'usage. Gérard Prat, Mickaël Louët, Thibault Marion ont eux aussi droit à la photo officielle avec le journaliste aventurier et le maire, Michel Penhouët. Normal !



G. Prat et ses équipiers, T. Marion et M. Louët, entourés de N. Hulot, M. Penhouët et C. Collet.

Sur les 156 kg pêchés par l'ensemble des concurrents, ils ont rapporté 5,800 kg de bars et 5,600 kg de maquereaux.

Ces vainqueurs ont été talonnés par l'équipage de Joseph Hamon, de retour avec 7,600 kg de daurades et 2 kg de maquereaux, et par Mi-

chel Henry, 4,300 kg de daurades et 4,500 kg de maquereaux.

Après la pesée et la remise des prix, les premières odeurs de grillades invitaient à s'attabler très vite. On évoquait la sortie du matin en se promettant d'être à nouveau présent en 2005.

Saint-Lunaire



156 kg de poissons au concours de pêche

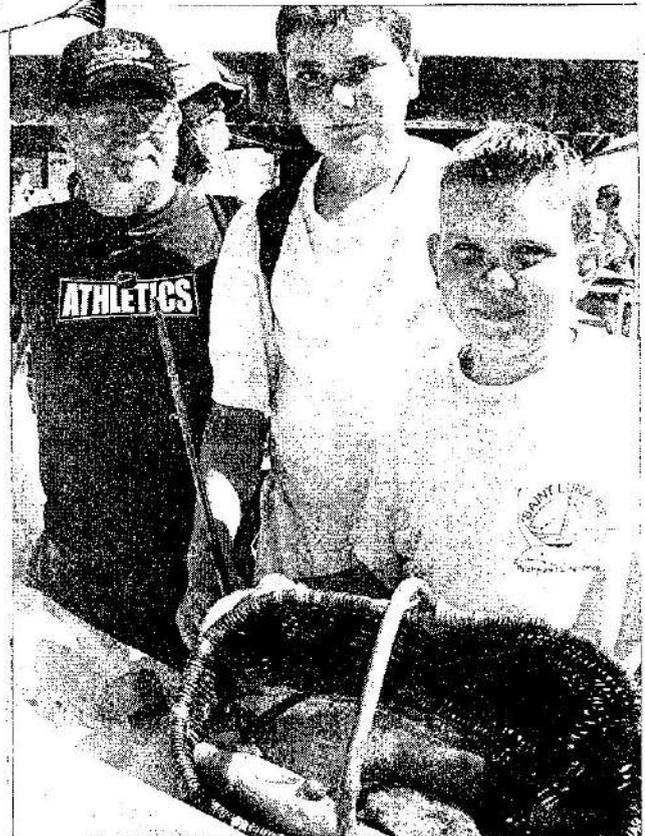


Gérard Prat, vainqueur en compagnie de Nicolat Hulot, Michel Penhouët, maire, et Christian Collet, président des pêcheurs plaisanciers.

35 "pêchoux", comme le dit gentiment Jean-Louis Hervé, grand animateur de cette journée, étaient au rendez-vous pour ce n^o concours de pêche organisé par l'APPSL, chaque année à cette même date. La zone de pêche se situait de la pointe du Décollé jusqu'au Grand Banc. Partis tôt le matin, ils sont rentrés à midi pile, à l'heure pour nourrir les très nombreux consommateurs et avec du poisson frais tout juste pêché. Il y avait des bars, des

daurades des vieilles et bien sûr des maquereaux. Cette année, les équipages ont embarqué des jeunes et l'initiative a plu. Autre fait marquant et très attendu, c'était Nicolas Hulot: Parrain de l'association des pêcheurs plaisanciers, il s'est joint à eux et était présent pour la remise des prix.

Résultats: 1^{er} Gérard Prat avec 864 points, 2^e: Joseph Hamon avec 588 pts, 4^e: Henri Michel avec 436 pts et Gilles Galbois avec 409 pts.



Gilles Galbois et son équipage du Dauphin, Clément et Germain Desbois (3^e)

CONCOURS DE PÊCHE : les lauréats



1^{er} Prix : coupe de « La Chaumière » remise par Nicolas Hulot.

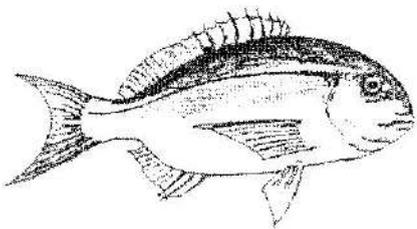


Coupe de la CGST Save offerte par le vice-président Joël Eudo.

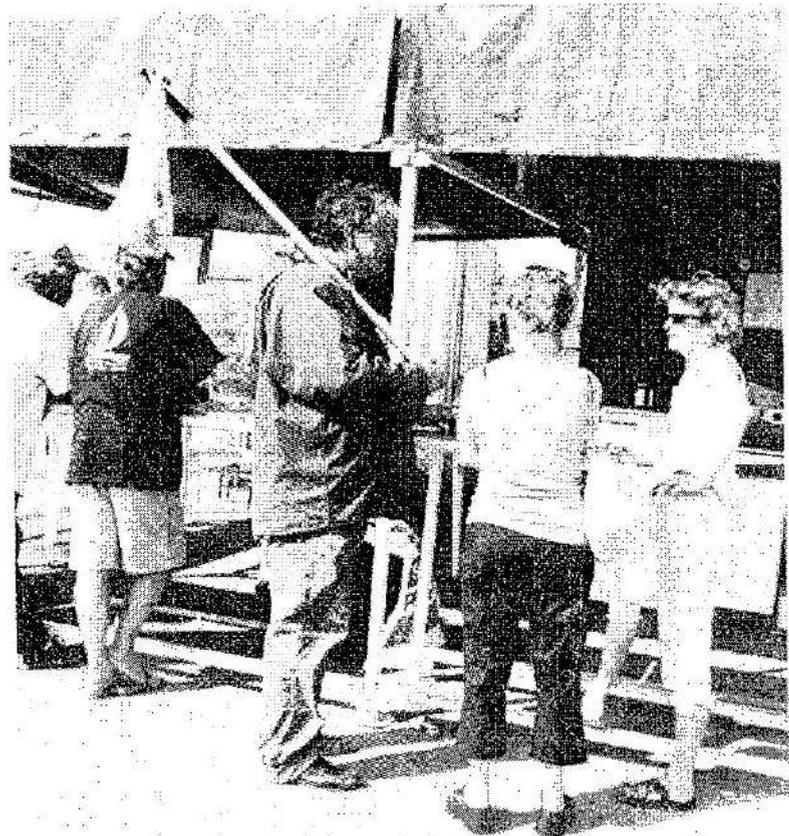
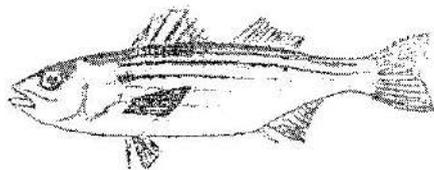
CONCOURS DE PÊCHE : la restauration

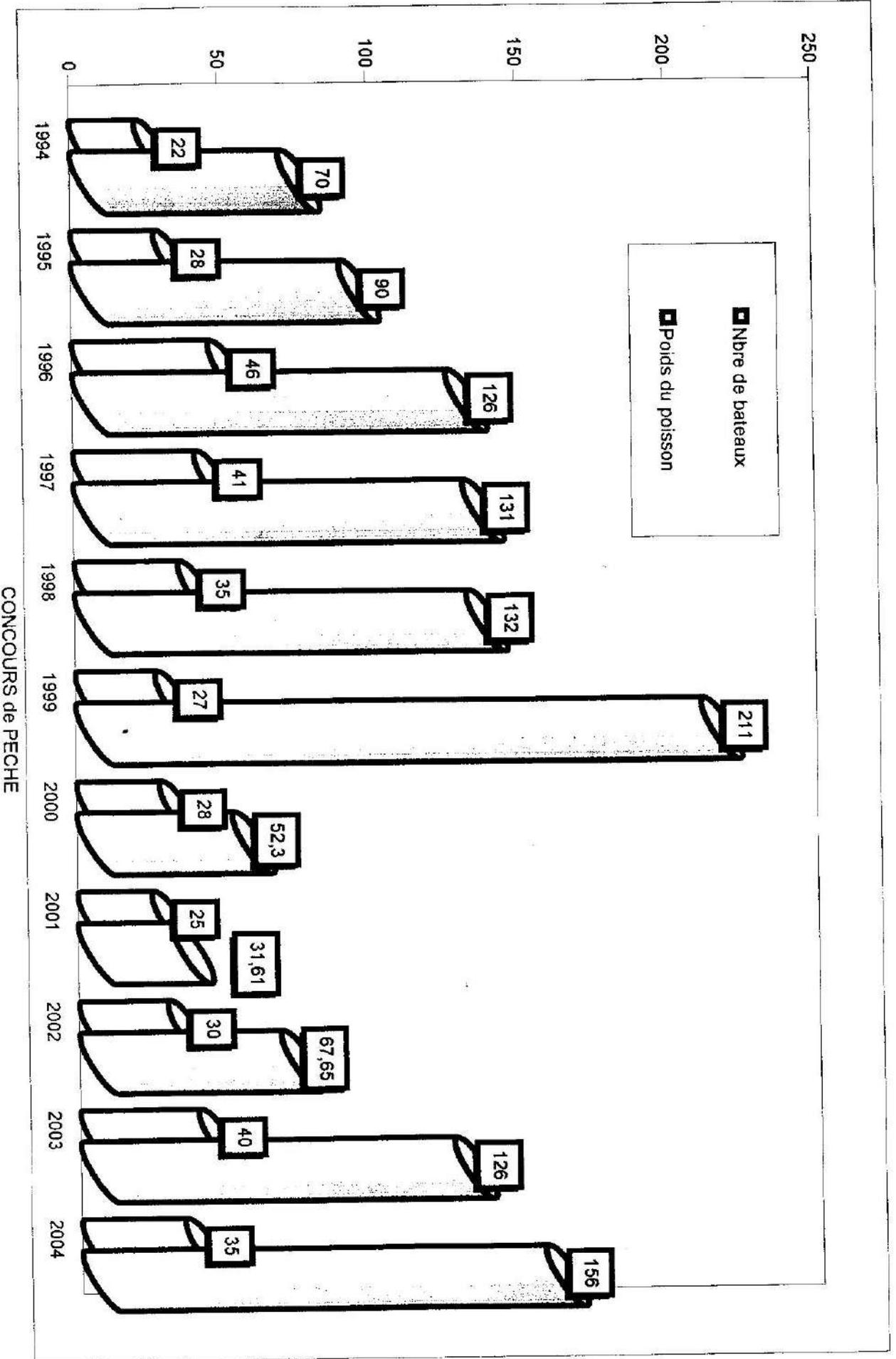


Le 3^{ème} Barnum ne fut pas de trop pour restaurer tout le monde.



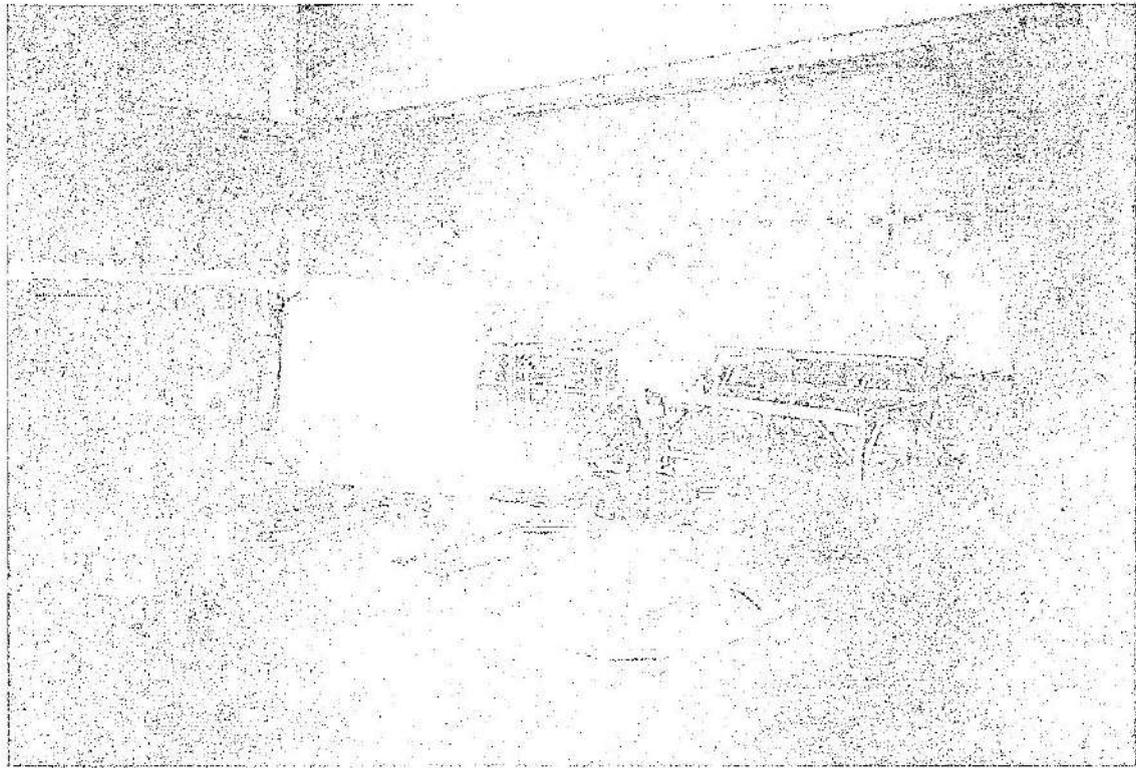
Un pèlerin
demandant son
chemin sur la
route de la
coquille
Saint Jacques de
Compostelle.....
...après un arrêt
au bar !



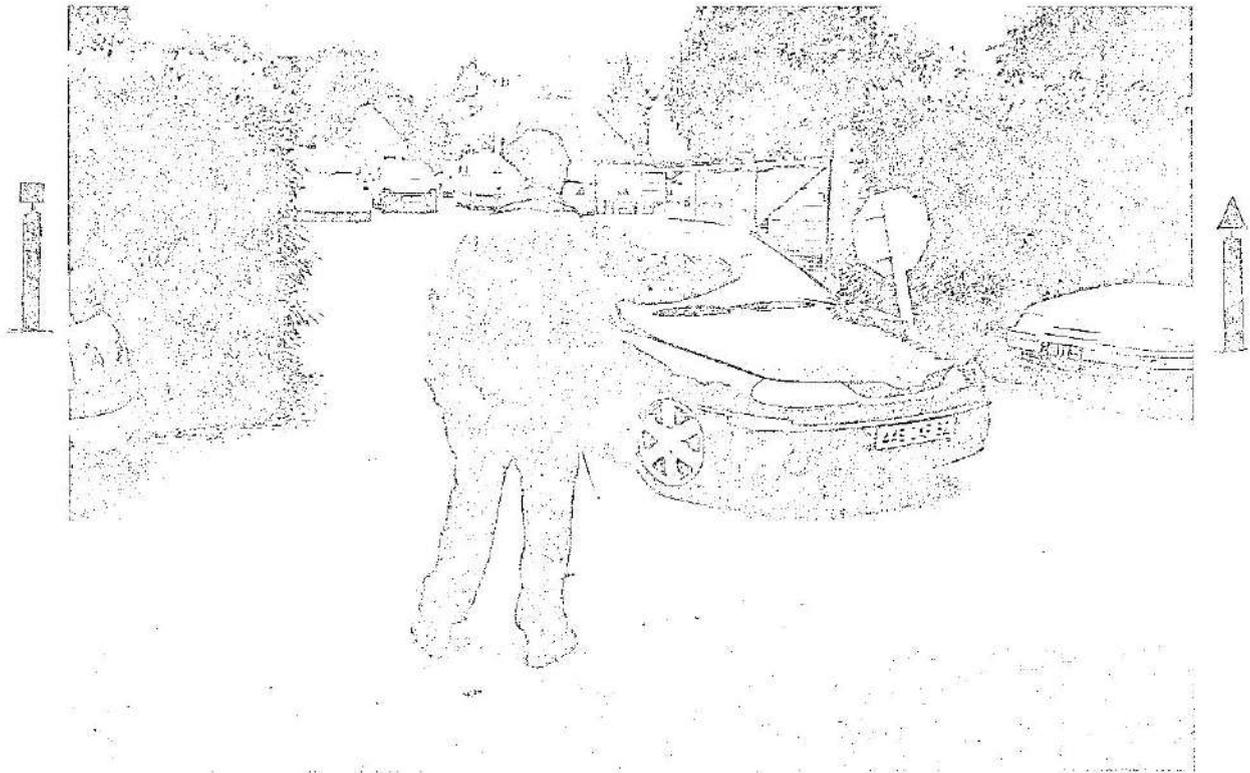
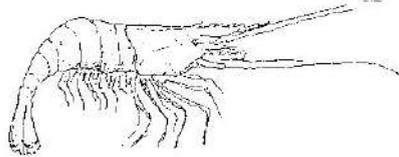


CONCOURS de PECHE

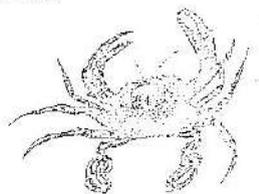
Les pêcheurs ne sont pas toujours sur l'eau.....
.....mais on les trouve toujours à la manœuvre !
(montage, guidage, intendance, sécurité)



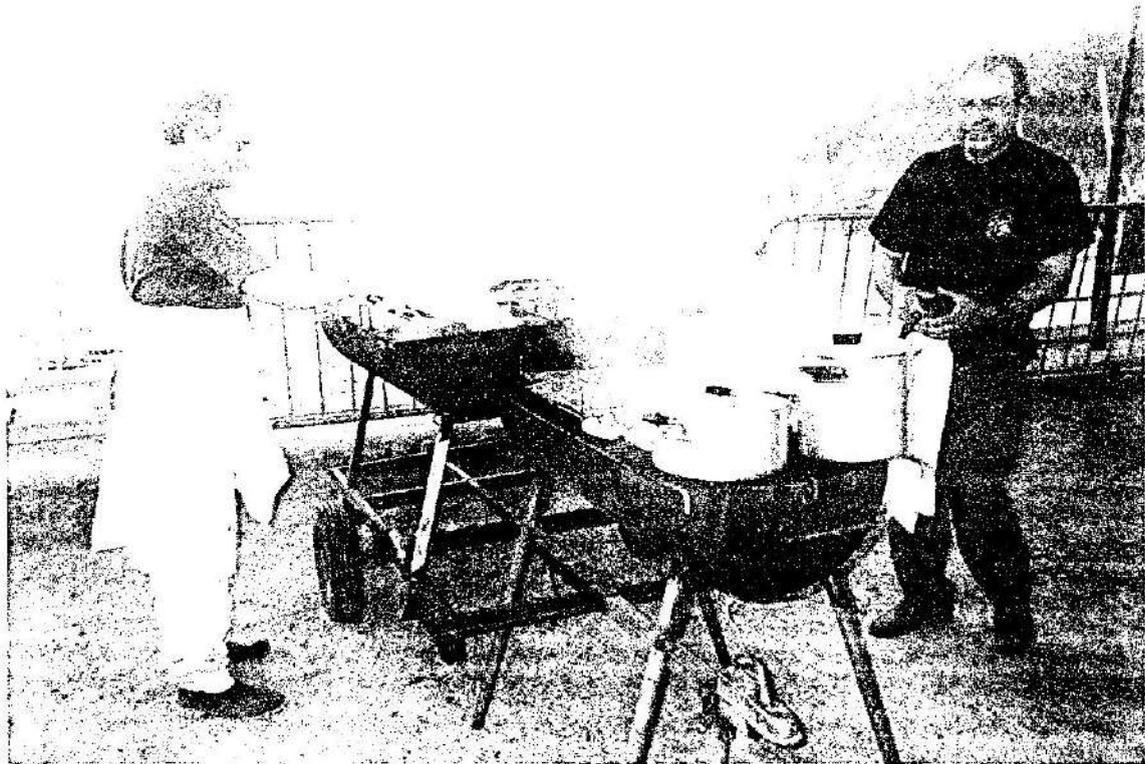
Anim'Danse



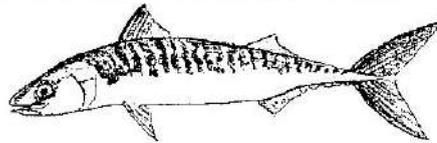
Fête de la Vallée



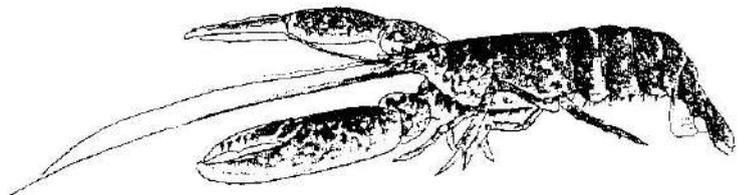
Les pêcheurs ne sont pas toujours sur l'eau.....
.....mais on les trouve toujours à la manœuvre !
(montage, guidage, intendance, sécurité)



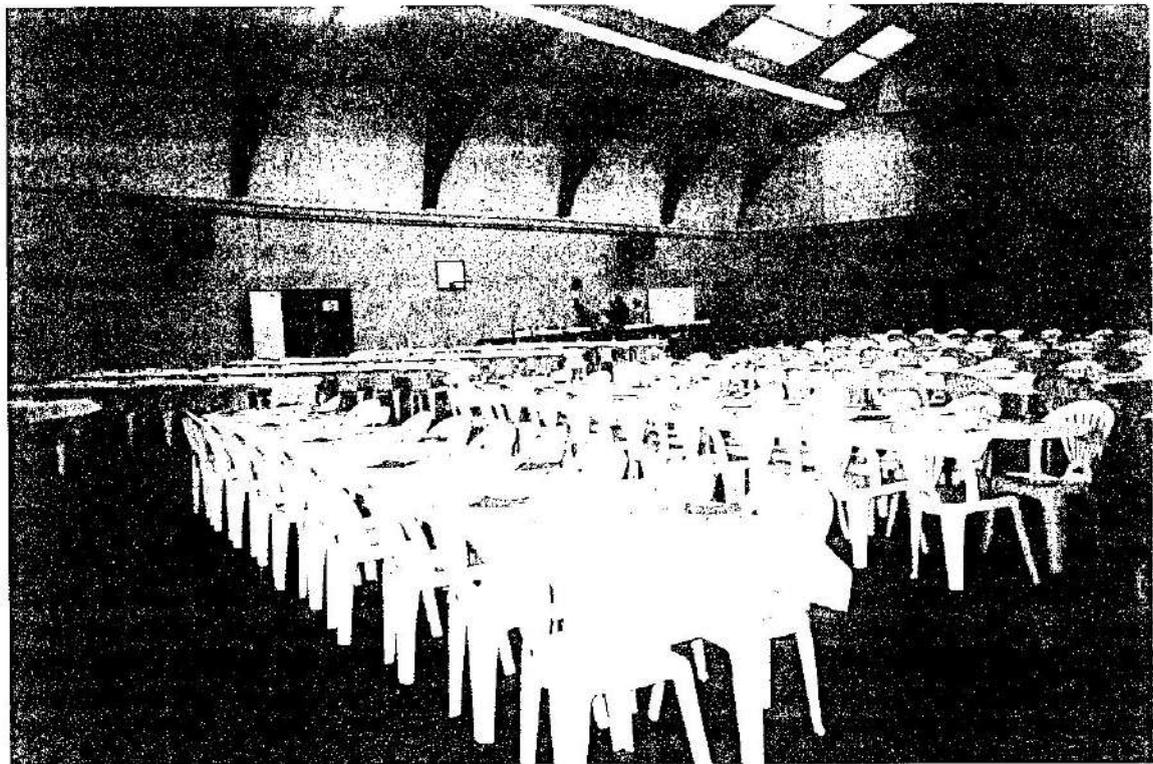
Raid Emeraude



Régate des Hobie-Cat



REPAS DE FIN DE SAISON



En attendant le « Banc » de pêcheur.....



Mission accomplie, on chasse au « Bar »...

Association des Pêcheurs Plaisanciers
Mairie
Boulevard Flusson
35800 SAINT LUNAIRE

Viens le, 19 octobre 2004

Chers Amis,

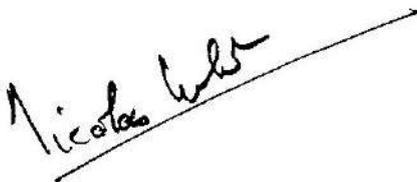
Merci encore une fois encore pour votre gentille invitation pour la soirée du 23 octobre à Saint-Lunaire.

J'aurais aimé être parmi vous d'autant que, à quelques jours près j'étais sur Saint-Lunaire, mais malheureusement je serai absent de Bretagne ce soir là.

J'en suis désolé.

Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

Amicalement,

A handwritten signature in black ink that reads "Nicolas Hulot". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line that extends to the right.

Nicolas Hulot



Ouverture de la Conférence internationale « Biodiversité, Science et Gouvernance »

Pardon de m'adresser à vous en cet instant au nom d'un très profond sentiment de tristesse, d'angoisse, d'inquiétude et de rage. Comment se fait-il que les conventions, les rapports, les expertises s'accumulent d'une manière pléthorique et que, dans le même temps, nous assistions quasiment impuissants à ce qui pourrait bien devenir une profanation à l'échelle planétaire ?

Sans nature pas de futur

DE LA NATURE PAS DE FUTUR

Communiqué de presse :

Février 2005 : On ne peut pas changer l'eau de la mer. On peut changer les comportements



Un spot de 30" diffusé au cinéma dans les salles Médiavision du 9 février au 9 mars

L'agence CLM BBDO poursuit son engagement aux côtés de la fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Après la campagne d'affichage « Sans nature pas de futur » diffusée cet été à travers toute la France, la Fondation Nicolas Hulot et CLM BBDO repartent en campagne au cinéma. Cette fois-ci, l'agence a conçu gracieusement un film de 30 secondes portant sur la protection du milieu marin. Éveiller les consciences et inciter chacun à adopter un comportement plus respectueux vis-à-vis de la nature, et notamment à l'égard de la mer, tel est l'objectif poursuivi.

Plutôt que de dresser un état des lieux alarmiste de la pollution de la mer, l'idée retenue dans le film est de stigmatiser "l'irresponsabilité" générale en montrant la mer à travers les yeux d'un enfant.

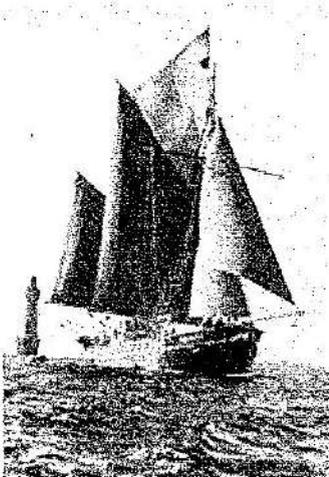
Réalisé par Safy Nebou, le film met en scène un enfant qui, pour accueillir son poisson rouge, reconstitue à l'échelle de son aquarium le milieu marin tel qu'il le connaît : des graviers, des algues en plastique et une amphore. Tous ses gestes sont empreints d'une grande précision et l'on sent qu'il le fait avec beaucoup d'amour. Tout en plantant son décor, il jette de temps en temps un regard tendre vers son poisson rouge. Puis, il ajoute consciencieusement et tout naturellement un pneu, une chaussure, une machine à laver...

Enfin, il saisit une cartouche d'encre et en vide le contenu dans l'eau. Satisfait, tout sourire, il place son poisson dans l'aquarium... À l'évidence, le petit garçon agit par pur mimétisme... Une démonstration dérangeante de la nécessité urgente de réagir pour ne pas laisser la mer devenir une poubelle.

L'accroche de la campagne « On ne peut pas changer l'eau de la mer. On peut changer les comportements. », vient rappeler d'une manière simple et efficace que chacun a son rôle à jouer pour préserver la planète.

Le film sera diffusé à travers toute la France du 9 février au 9 mars 2005 dans 150 salles de cinéma grâce au soutien de Médiavision. Il est également visible sur le site Internet de la fondation.

SOS Planète Eau



La sauvegarde des milieux aquatiques est l'une des grandes priorités de la Fondation Nicolas Hulot.

Impliquée dans la sauvegarde de l'Eau depuis plusieurs années avec la campagne "SOS Mer Propre, l'eau de la source à la mer", la Fondation intensifie son action avec le programme SOS Planète Eau et son voilier *Fleur de Lempau*.

Le Bénévole

Le Bénévole (actions benevolus) est un mammifère bipède que l'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères ; Les Bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé « CONVOCATION ».

On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'oeil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler son budget.

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le Bénévole et qui lui prend beaucoup de temps et d'argent, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

Les ennemis N° 1 du Bénévole : le « YAQUA » et le « YFAUTQUE »

- Mammifères bipèdes d'origines indéterminées.
- Taille : très petits.
- Nom usuel : anonymus.
- Habitat : planque dans la cité.
- Particularités morphologiques : tout petit cerveau, grande langue de vipère.
- Mode de chasse : à l'affût d'une erreur, d'un oubli, prêts à bondir pour lancer son venin qui, après avoir atteint le Bénévole, provoque chez lui une maladie très grave le « Découragement » et qui risque d'en faire une espèce en voie de disparition.

10 moyens de tuer une Association...

- 1- n'allez pas aux réunions et si vous y allez, arrivez en retard.
- 2- Critiquez le travail des dirigeants et des membres.
- 3- n'acceptez jamais de responsabilités car il est plus facile de critiquer que de réaliser.
- 4- fâchez vous si vous n'êtes pas membres du Comité ;si vous en faites partie, ne venez pas au réunion et si vous y venez ne faites aucunes propositions.
- 5- si on vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire.
- 6- après la réunion dites, à tout le monde que vous n'avez rien appris ou bien dites comment les choses auraient dû se faire.
- 7- ne faites que ce qui est absolument nécessaire,mais quand les autres retroussent leurs manches, plaignez vous que l'Association est dirigée par une clique.
- 8- payez votre cotisation le plus tard possible.
- 9- ne vous souciez pas d'amener de nouveaux adhérents.
- 10- plaigniez vous qu'on ne publie presque jamais rien sur ce qui vous intéresse,mais n'envoyez jamais d'article,ne faites jamais de suggestions,ne recherchez pas l'amélioration.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Reconnue comme Établissement d'Utilité publique par décret du 30 avril 1970



Héritière de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés
et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons



STATION SNSM DINARD



PRESENTATION

LES SAUVETEURS EN MER :

Née de la fusion de deux sociétés centenaires :

1865- Société Centrale de Sauvetage des Naufragés

1873- Hospitaliers Sauveteurs Bretons

Les Sauveteurs en Mer sont regroupés, depuis 1967

- au sein d'une Association Loi de 1901
- reconnue d'Utilité Publique :

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M.)

SA MISSION :

La sauvegarde des vies humaines en mer de la côte au grand large

GRATUITEMENT - BENEVOLEMENT

La station de DINARD est l'une des 255 stations que compte la SNSM réparties sur toute la côte de France et, outre mer dans les D.O.M.

La Station SNSM de Dinard

vous présente tous ses meilleurs vœux
pour la nouvelle année.

Maintien en mer votre
le patr.
H. J. A.

Bon vent, bonne mer...



S.N.S.M. DINARD



POUR QUE
L'EAU SALÉE N'AIT
JAMAIS LE GOÛT
DES LARMES...



900 adhérents sollicités en janvier nous permettent de recevoir une moyenne de 150 chèques en réponse.

la lettre aux adhérents:

S.N.S.M. DINARD 11, rue Clos des Perrières 35800 DINARD

dinard.snsn@voila.fr

www.le-dinard.fr/snsn

Madame, Monsieur,

Pendant toute l'année, un équipage de volontaires bénévoles est en alerte permanente pour permettre à la vedette "Macif Maï Manac'h" SNS 290 d'intervenir sur ordre du CROSS CORSEN afin de porter secours aux personnes en difficulté en mer.

Du 1er Octobre 2002 au 30 Septembre 2003, nous avons effectué 65 sorties de sauvetage assurant ainsi le secours de 111 personnes dont 6 auraient pu perdre la vie. Ces sorties ont représentées au total 98 heures de mer et ont permis d'assister 49 navires.

Pour maintenir l'entraînement des équipages, nous avons réalisé 61 sorties d'exercices de jour et de nuit représentant 203 heures à la mer.

Nos équipages sont tous bénévoles mais, les frais liés à notre activité sont à notre charge.

Nous ne pouvons fonctionner normalement et mener à bien nos missions sans l'aide de généreux adhérents qui vient compléter la subvention municipale et quelques autres recettes.

Nous avons réellement besoin de votre soutien afin que "l'eau salée n'est jamais le goût des larmes", vous pouvez nous adresser votre participation pour l'activité 2004, à l'adresse ci-dessus.

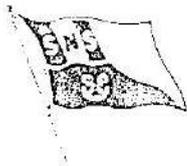
Bien évidemment, un reçu fiscal, ouvrant droit à une réduction d'impôts égale à 60% des dons, vous sera envoyé avec votre carte d'adhérent et l'autocollant.

Nous vous prions d'accepter, au nom de tous les membres de la station de Dinard, l'expression de notre vive gratitude et soyez assuré, cher adhérent de notre entier dévouement.

La Station S.N.S.M. de DINARD

SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Reconnue comme Établissement d'Utilité publique par décret du 30 août 1970



Membre de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés
et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons



STATION SNSM DINARD



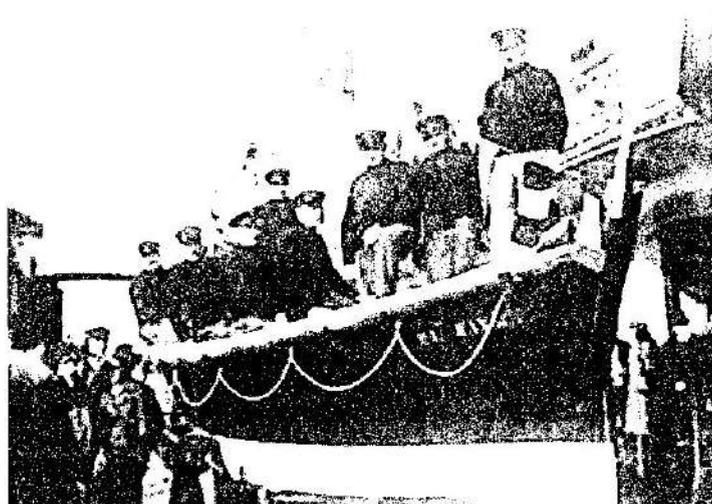
11 Rue Clos des Perrières
35800 DINARD

Tél./fax station : 02.99.46.11.76.
Portable: 06.82.45.68.85.

Hervé JEAN
Président de la station

www.ville-dinard.fr/snsm
E-MAIL: dinard.snsm@voila.fr

4 Décembre 1934: Baptême du canot "Maï Manac'h", 1er du nom

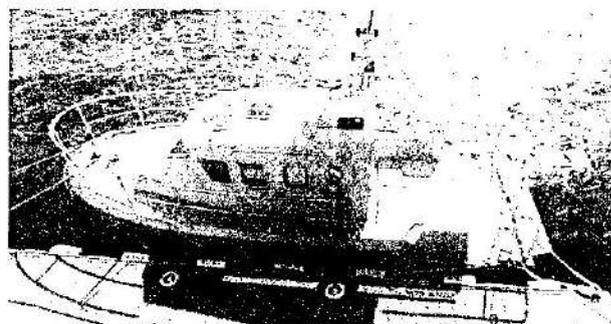
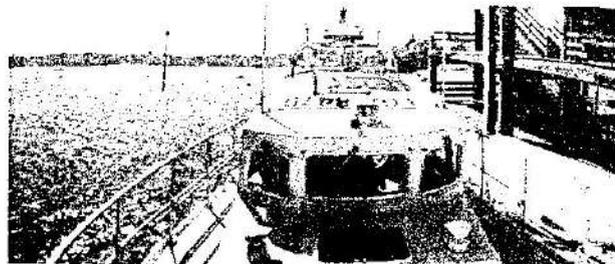


L'équipage du canot de Dinard en 1934

Le canot "Maï Manac'h" rendra de fidèles services jusqu'en 1955

Entre 1878 et aujourd'hui, 11 embarcations de Sauvetage ont été affectés à la station :

6 canots et 5 vedettes



Vedette de 2^{ème} classe, d'une longueur de 9 mètres, la SNS 290 est équipée de deux moteurs permettant une vitesse de pointe de 23 nœuds (45 km/h). Les derniers appareils électroniques et tout le matériel de sauvetage nécessaires sont à bord.

Cette nouvelle unité de 1,2 million de francs (182 938,82 euros) est financée par le Conseil Régional et le conseil Général (50% : 600 000 francs, 91 469,41 euros), notre siège (25% : 300 000 francs, 45 734,71 euros), les 25% restant à la charge de notre station.

LA MEILLEURE DES ANNEXES

LA NAVETTE DU YACHT CLUB



HORAIRES :

En week-end hors saison : en Juin 2005 et Septembre 2005 :

Dates et horaires seront communiqués ultérieurement.

En saison : Juillet - Août :

08H00 à 19H30 (dernier passage)

YACHT CLUB DE SAINT LUNAIRE

Tarifs 2005

Prix TTC en Euro

BP 15 - 35800 Saint Lunaire

Centre nautique et administratif : Tél - fax : 0299463004

Centre d'entretien, de réparation, d'hivernage et de mouillage : Tél : 0299880201

Le Yacht club de Saint Lunaire étant une association (loi 1901) à but non lucratif, il est obligatoire d'être membre pour bénéficier de ces services et avoir le droit de vote.

Cotisation membre : 130 €
 Licence adulte FFV (facultative) : 44 €
 Licence jeune FFV (facultative) : 23 €

MOUILLAGE

avec service navette inclus du 1er juillet au 31 août tous les jours et les week-ends en juin (à partir du 14) et septembre (jusqu'au 14)

Bateaux	Poids	Chaîne	juillet	août	Saison
		diamètre			
-4T5	14		400 €		660 €
+1T6	12		295 €		505 €
-1T6	10		265 €		435 €
-500 kg	8		205 €		230 €

EMPLACEMENT PARKING DERIVEUR CATAMARAN

(service tracteur inclus)

dériveur: 120 € (90€ si hivernage hangar club) catamaran: 160 €

TRAVAUX HT

- Main d'œuvre : de l'heure: 40 € **33,44**
- Forfait (hivernage et deshivernage) hors-bord : 1 à 5 cv : 58 €
5 à 9.9 cv : 95 €
15 à 30 cv : 130 €
35 à 40 cv : 180 €
- Nettoyage karcher : 38 €
- supplément lavage : horaire main d'œuvre 50 à 80 cv : 225 €
80 à 120 cv : 265 €
+ de 120 cv : 305 €
- mise sous bâche étanche : 9 € le mètre

Transport d'un dériveur dans Saint Lunaire : 40 €

Transport d'un bateau de 6 mètres maximum et 1 tonne maxi dans St Lunaire ou pour hivernage au hangar du YCSL : 90 €

Matage ou dématage Voilier: 25 €

échouage ou mise au mouillage : 20 €

Location d'emplacement au centre d'hivernage :

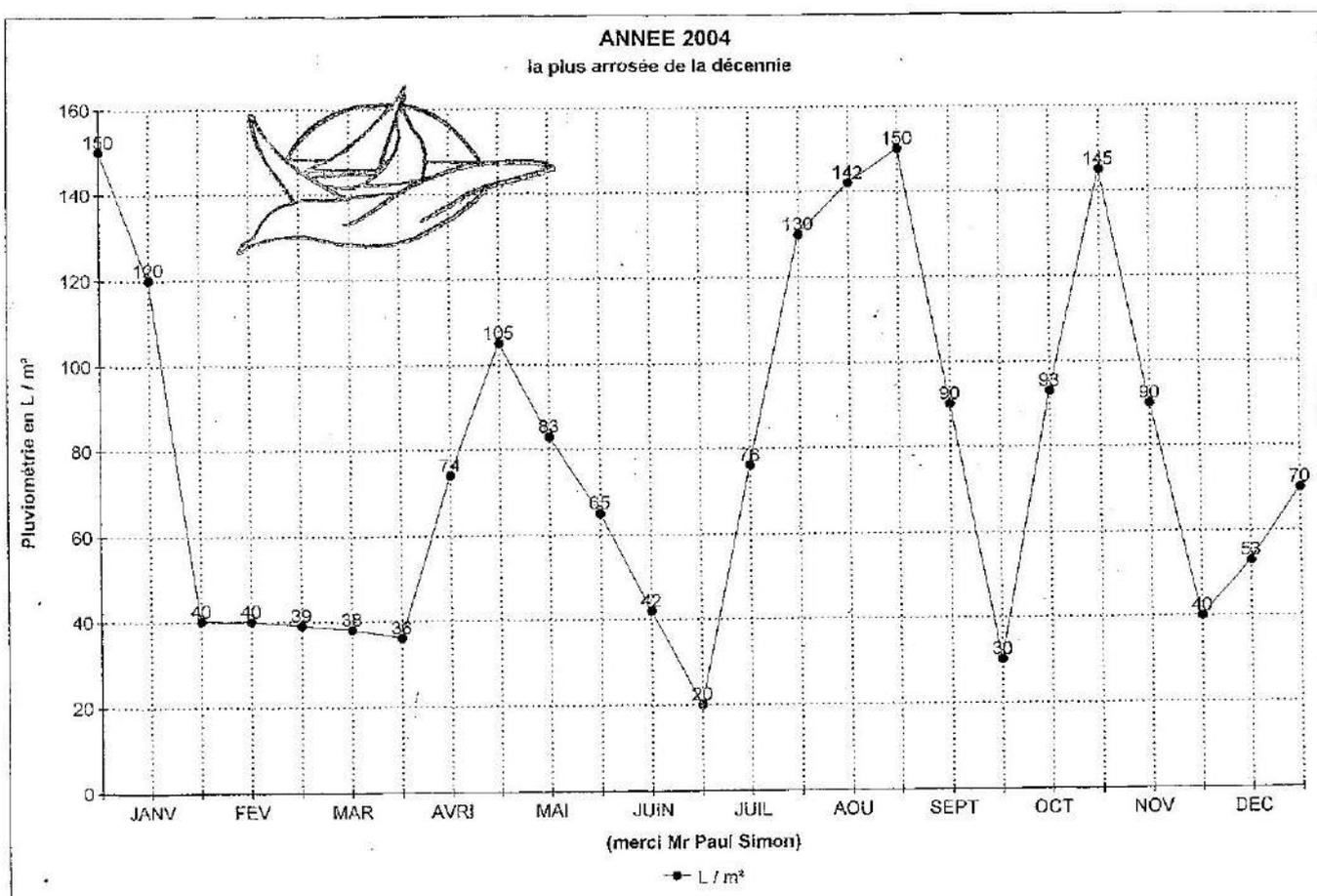
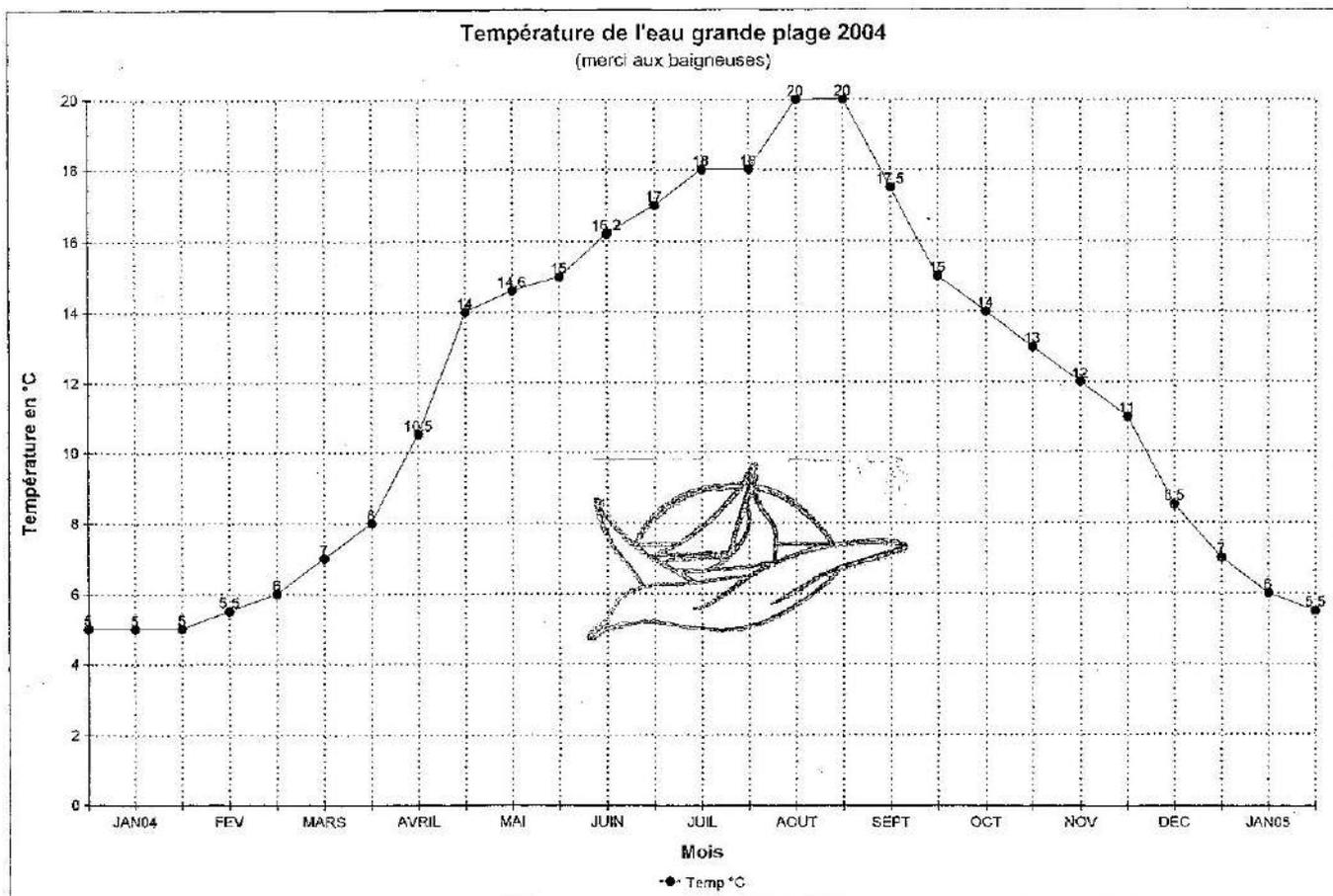
	in/fermé	ext.couvert	ext.cloûré
	forfait annuel	forfait annuel	forfait annuel
- Bateau de plus de 6 m :	598 €	412 €	310 €
- Bateau de moins de 6 m :	395 €	309€	230 €

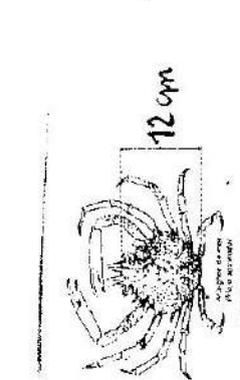
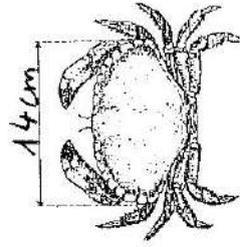
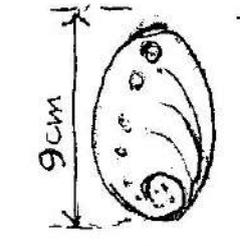
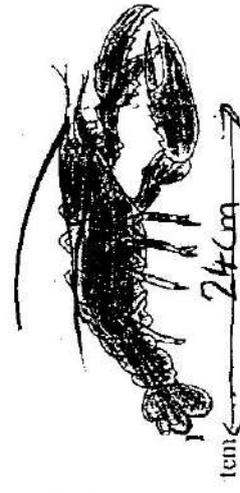
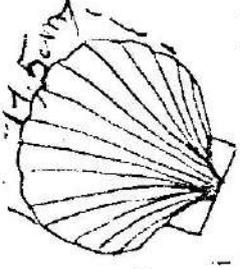
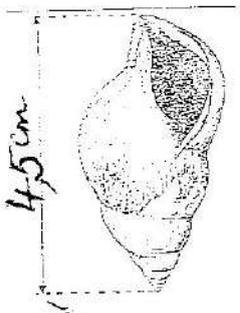
- Dériveur sans remorque :	169 €	18 €/mois	11 €/mois
- Dériveur avec remorque :	243 €	22 €/mois	16 €/mois
- Catamaran sans remorque :	43 €/mois	32€/mois	22 €/mois
- Catamaran avec remorque :	64 €/mois	40€/mois	30 €/mois
- Catamaran démonté :	26 €/mois	21€/mois	13€/mois

(sans les frais de démontage):

Pour les dériveurs et les catamarans le transport est inclus dans le prix

Assurance : les propriétaires devront conserver leur assurance pour leur bateau durant la période où ils sont hivernés au yacht club



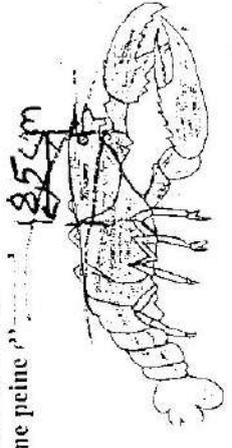


(1) (Tenir compte des périodes d'ouverture et de fermeture de pêche spécifiques à chaque espèce)

Coquillage	Taille minimale	Engins autorisés	QUOTA	Observation
Amandes	2,5 cm	râteau	néant	
Bulots	4,5 cm	crochet/râteau	3 kgs	
Coques	3 cm	râteau	3 kgs	
Coquilles Saint Jacques	10 cm en largeur 11 cm en largeur	à la main à pied à la main en apnée	30 CSJ (entière) par plongeur / jour (interdit samedis, dimanches et fériés)	Pêche autorisée (du lundi au vendredi de 08h00 à 15h00) pendant la période d'ouverture aux professionnels
Huîtres	plate : 5 cm creuses : 30 g/pièce	crochet/râteau	5 douzaines 5 douzaines	interdit sur les concessions
Montes	4 cm	crochet/râteau	3 kgs	Règlement particulier sur le banc des Herminelles
Ormeaux	9 cm	pêche à pied à la main ou au crochet	20 par jour et par personne	ouverture du 1 ^{er} septembre au 15 juin interdite en plongée sous marine
Praires	4 cm	crochet/râteau	3 kgs	(1)
Palourdes	3,5 cm	crochet/râteau	3 kgs	
Vénus	2,8 cm	râteau	néant	

CRUSTACES	Taille minimale	Engins autorisés	QUOTA	Observations
Araignées	12 cm (ligne entre les rostrès à la bordure postérieure de la carapace)	à pied un croc à crabes en bateau 2 casiers à la main en apnée	6 araignées par plongeur par jour	(1)
Eurilles	5 cm	en bateau 2 casiers à pied croc à crabe	néant	4 cm
Homards	8,5 cm de longueur céphalothoracique	en bateau 2 casiers à pied croc à crabe	néant	
Tourteaux	14 cm (grande longueur)	en bateau 2 casier à pied croc à crabe	néant	

NOTA : Suivant leur nature, les infractions en matière de pêche maritimes sont punies soit d'une amende de 3000F à 150000F (délit - art.6 du décret sont punies soit d'une amende de 3000F à 150000F (délit - art.6 du décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritimes), soit une peine par les contraventions de cinquième classe (art 8 du Décret n°90-618 du 1/07/90 sur l'exercice de la pêche maritime de loisir)



Matériel de sécurité obligatoire en mer

En outre, les navires doivent être équipés des matériels conformes aux dispositions du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer. Il convient de se référer à ce document pour connaître avec précisions les matériels obligatoires, variables selon la taille ou le type du navire, comme :

- le pavillon N et C du code international des signaux,
- une bouée de mouillage de forme conique pour les voiliers se déplaçant au moteur
- un système d'avertissement sonore (corne de brume, cloche, sifflet,...)
- des feux et fanaux de navigation.

Pour les navires de plaisance autres que les embarcations légères de plaisance et les véhicules nautiques à moteur

Distance d'éloignement
 < 6 > 6
 milles milles

Références aux normes ou textes (4)

Matériel

Sécurité individuelle

Un système permettant la remontée à bord d'une personne tombée à l'eau.

X X

Une aide à la flottabilité ou un gilet de sauvetage par personne présente à bord (1). Le port d'une combinaison offrant une flottabilité de 50 newtons dispense de l'empot d'un gilet de sauvetage.

X X

EN 393-395-396-399

1 gilet de sauvetage par personne présente à bord (1).

X

EN 395-396-399

1 harnais par personne présente à bord pour les voiliers (2).

X

EN 1095

1 harnais par embarcation pour les navires à moteur (2).

X

EN 1095

1 bouée de sauvetage avec feu de retournement

X

Division 311



REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Ministère de l'Équipement
 des Transports, de l'Aménagement
 des Territoires, du Tourisme
 et de la Mer
 Secrétariat ADEL
 aux Transports et à la Mer

Sécurité collective

3 feux rouges automatiques à main	X	X	Division 311
1 miroir de signalisation	X	X	
1 lampe électrique étanche	X	X	
3 fusées parachute	X	X	
2 fumigènes	X	X	
1 radeau de sauvetage de classe II ou V « plaisance » ou un radeau conforme à la norme EN ISO 9650, ou une annexe gonflable automatique par bouteille ⁽¹⁾	X	X	article 224-3.3 paragraphe 2
Une flottabilité totale de 142 newtons par personne obtenue par une annexe et/ou des engins flottants (sauf si navire conforme à la norme EN ISO 12217 1)	X		Division 311

Sécurité du navire

1 seuil rigide	X	X	
Système permettant d'obturer un trou dans la coque	X	X	
Un ou plusieurs extincteurs pour les navires habitables	X	X	EN ISO 9094
L'outillage et le matériel pour de petits dépannages	X	X	
Un système de pompage conforme à la norme	X	X	EN ISO 15083

Mouillage

Une ligne de mouillage fixée au navire et une ancre adaptées au navire et au lieu de navigation	X	X	
---	---	---	--

Navigation

le pavillon national	X	X	
1 sonde à main ou tout autre moyen pour mesurer la profondeur de l'eau	X	X	
Le matériel permettant de faire le point, de tracer, et de suivre une route	X	X	
Un compas magnétique	X	X	ISO 14227

Document (tenus à jour qui peuvent être rassemblés en un seul document)

Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)	X	X	
Livre des feux	X	X	
Annuaire des marées ou équivalent, sauf Méditerranée	X	X	
Carte(s) papier et/ou électronique de(s) région(s) fréquentée(s)	X	X	
1 Journal de bord	X	X	

Sécurité médicale

Une dotation médicale conforme à l'annexe 224-A.5	X	X	Annexe 224-A.5
Une couverture de survie	X	X	

Météorologie

Un dispositif permettant de recevoir les prévisions météorologiques à bord	X	X	
--	---	---	--

[1] Les gilets de sauvetage intégrés à un vêtement sont autorisés lorsqu'ils répondent aux exigences de la norme applicable.
 [2] Les harnais intégrés à un gilet de sauvetage ou à un vêtement sont autorisés lorsqu'ils répondent aux exigences de la norme EN 1095.
 [3] Les navires de plaisance approuvés en 3ème ou 4ème catégorie de navigation avant le 1er janvier 2005 et conformes aux critères d'insubmersibilité conservent la dérogation d'équipement de radeau de sauvetage.
 [4] Références :
 la division 311 de l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié par l'arrêté du 30 septembre 2004, Chapitre 224-3 définit les modalités d'approbation des matériels de sécurité (approbation « marine marchande »).
 les normes « EN » sont édictées au niveau européen.

